

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Isabelle GAYRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025, affichée en mairie et sur les lieux habituels et transmise aux élus le même jour.

Etaient présents : Isabelle GAYRAUD, Maxime ANTONY, Marie-Claude DELSOUC et Patrice BUFFET,

Excusé absents : DAKOUMI Hélène, JOUVE Denis, CANDELERO Cédric

Secrétaire de séance : ANTONY Maxime

- ORDRE DU JOUR -

- Candidature du maire au poste d'administrateur du CBE du NET-TARN
- Communauté de communes/CLECT : restitution d'entretien des cimetières aux communes
- Acquisition de 2 ordinateurs et demande de subvention (poste secrétariat intermédiaire et poste maire)
- Questions diverses

CONSTAT DE QUORUM

Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des élus et désigne le secrétaire de séance, Mr ANTONY Maxime.

Il fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal. En effet, seuls quatre membres étaient présents sur les quinze élus en exercice.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Fait à La Magdelaine-sur-Tarn,
Le 30 septembre 2025

Le Maire, Isabelle GAYRAUD

